RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 juin 2023

OBJET :

DE-23-06-1-38) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 juin 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme POLLARD (pouvoir à Mme RANIERI), M. LAFON (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. GIRARD), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230628-lmc1H10834H1-DE
Date de réception en Préfecture : 03/07/2023
Date de Publication : 03/07/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2023 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 22 juin 2023,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Attribue une subvention aux associations sportives suivantes :

Rugby Club de Vincennes	2 000 €
Club Olympique de Vincennes	10 000 €
Vincennes Rock Club	400 €
Taekwondo Vincennes	1 500 €
Club Bayard Equitation	2 500 €
Association Vincennoise d'Escalade	400€
Total	**16 800 €**
Reste à répartir	36 800 €

ARTICLE II : Ces dépenses seront prélevées sur les crédits prévus au Budget primitif 2023, article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé ».

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance — Le Maire

Signé — ***Signé***

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230628-Imc1H10834H1-DE
Date de réception en Préfecture : 03/07/2023
Date de Publication : 03/07/2023